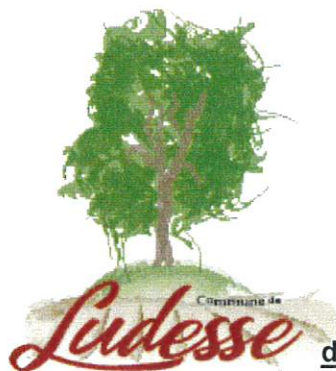




Ludesse, le 18 mai 2026

Inscription scolaire 2026-2027
Ecole primaire de Ludesse

1^{ère} inscription à l'école des enfants nés en 2023,
dont les parents sont domiciliés sur la commune de Ludesse

Afin de réaliser l'inscription de leur enfant, les parents des **enfants nés en 2023** sont priés de déposer à la mairie de Ludesse, **avant le 05 juin 2026** :

- ➔ les pièces ci-jointes dûment complétées (fiche de renseignements et d'inscription, règlement cantine, fiche d'inscription plateforme web service cantine...)
- ➔ copie du livret de famille (pages parents et enfants),
- ➔ un justificatif de domicile,
- ➔ copie du carnet de santé de l'enfant, avec le nom de l'enfant (pages justifiant les vaccinations obligatoires)

Les locaux scolaires pourront être visités par les familles et futurs élèves de petite section, **sur rendez-vous** (auprès de la directrice de l'école 04 73 96 24 91 / ecole.ludesse.63@ac-clermont.fr) aux dates suivantes : mardi 02 juin, jeudi 11 juin, ou lundi 22 juin 2026 (créneaux horaires 17h00 ou 18h00).

Pour information :

Les horaires de classe seront les suivants :

Semaine de 4 jours

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : **8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30.**

L'accueil des enfants se fait 10 minutes avant le début de la classe.

➔ **la cantine** fonctionne les lundis, mardis, jeudis, vendredis (en 2 services). La réservation et le paiement des repas de cantine se feront sur le portail famille <https://ludesse.argfamille.fr/> (après inscription au service) le nom de domaine pourrait être modifié courant été 2026. **Inscription pour septembre 2026 du 06 au 24/07/2026 dernier délai. Tarif année scolaire 2026-2027 non déterminé.** Pour info tarif 2025-2026 : 4,20 € le repas / contribution 0,50 € pour les enfants présentant des allergies alimentaires qui apportent leur repas. La pause méridienne (garderie de midi avant ou après la cantine) est assurée par la commune.

➔ **le périscolaire** fonctionne tous les jours d'école, le matin de **7H30 à 8H30** / le soir de **16H30 à 18H30**. Il est assuré dans les locaux scolaires et/ou la salle de motricité, par la Communauté d'Agglo Pays d'Issoire (tarif horaire). Renseignements (tarifs, guide d'utilisation, guide enfance jeunesse, règlement intérieur sur <https://www.capissoire.fr/vivre-et-habiter/enfants-et-jeunes/enfance-3-11-ans/>). Inscription au service Portail famille <https://enfancejeunesse.capissoire.fr>

➔ **le transport scolaire** pour les enfants dont les parents sont domiciliés à Chaynat, fonctionne chaque jour d'école – départ Chaynat 8h15 le matin – retour prévu 16h45 le soir. **A compter du 02 juin 2026**, inscription et informations sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes <https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-du-puy-de-dome>.



Des renseignements complémentaires seront accessibles sur le site internet de la commune.

Rentrée des classes le Mardi 01 septembre 2026.

La répartition des niveaux par classe n'est pas encore définie.

Le Maire de Ludesse,
Lionel LAVELLE-MALSANG.

